



Direction de la Vie Citoyenne
Service Règlementation
N.Réf. : DVC/Cellule ODP/KB/NH N°E854



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Sénateur-Maire de la Commune de Saint-Pierre, soussigné, certifie que la **décision de la commission départementale d’aménagement cinématographique de la Réunion** concernant « **la création d’un multiplexe cinématographique de 10 salles et 2118 places situé ZAC Pierrefonds à Saint Pierre en date du 13 septembre 2017**», a bien été affiché en Mairie, à l’endroit habituel, à partir du **20 septembre 2017 pour une durée d’un mois**.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Le Sénateur-Maire

P/le Sénateur-Maire et par Délégation
Le 13^{ème} Adjoint Stéphane BELLON

